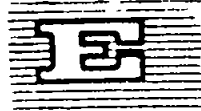


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



63480- add



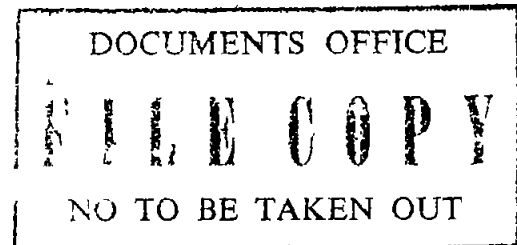
Distr.  
LIMITEE

E/CN.14/177/Add.1  
24 février 1964

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Sixième session  
Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964

PROJET DE RAPPORT  
DEUXIEME PARTIE



SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. PARTICIPATION AUX SEANCES ET  
ORGANISATION DES TRAVAUX

Séance d'ouverture

1. La sixième session s'est ouverte le 19 février à la Maison de l'Afrique à Addis-Abeba (Ethiopie). Des messages ont été reçus de S.M.I. Haile Selassié Ier, de U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de M. Ibrahim Abboud, Président du Conseil suprême des forces armées du Soudan, de M. N. Khrouchtchev, Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de M. Lyndon B. Johnson, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Membres et participants aux séances

2. Des représentants des membres de la Commission énumérés ci-après ont participé aux travaux de la session: Algérie, Cameroun, Congo (Léopoldville), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Arabe Unie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanganyika, Tchad, Togo, Tunisie et Zanzibar. Le Burundi, le Congo (Brazzaville), la République centrafricaine et la Somalie n'étaient pas représentés.

3. Parmi les membres associés, le Bassoutoland, l'Espagne, la France, la Guinée équatoriale (Fernando Poo et Rio Muni), l'île Maurice, le Nyassaland, la Rhodésie du Nord, la Rhodésie du Sud et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étaient représentés. Le Betchouanaland, la Gambie et le Swaziland n'étaient pas représentés.
4. Des observateurs des ~~Etats~~ Membres de l'Organisation des Nations Unies énumérés ci-après, qui ne sont pas membres de la Commission, ont assisté à la sixième session : Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, République de Chine, République socialiste de Tchécoslovaquie, Roumanie, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.
5. Des observateurs de la République fédérale d'Allemagne étaient présents.
6. Conformément au paragraphe 11 du mandat de la Commission, les institutions spécialisées suivantes étaient représentées à la session : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), Organisation météorologique mondiale (O.M.M.), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Union internationale des télécommunications (UIT), Fonds monétaire international (F.M.I.), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
7. Le Fonds spécial des Nations Unies, le Bureau de l'assistance technique (BAT) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (F.I.S.E) étaient aussi représentés à la session.
8. Conformément au paragraphe 11 du mandat de la Commission, des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes étaient présents : Commission de coopération technique en Afrique (CCTA), Organisation de l'Unité africaine (OUA), Communauté économique européenne (CEE), Ligne des Etats arabes, Organisation africaine et malgache de coopération économique (O.A.M.C.E) et Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

9. Conformément au paragraphe 14 du mandat de la Commission, les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées :  
Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Union interparlementaire, Fédération mondiale des anciens combattants, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Fédération syndicale mondiale, Confédération internationale des syndicats chrétiens, Conseil international des femmes, Organisation afro-asiatique de coopération économique, Organisation internationale des employeurs, Ligue internationale des droits de l'homme, Fédération routière internationale, Friends world Committee for Consultation, Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, Alliance universelle des unions chrétiennes féminines, Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, Union catholique internationale de service social, Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest.

#### Pouvoirs

10. Les pouvoirs des représentants ont été examinés par le Président et le Vice-Président, conformément à l'article 15 du règlement intérieur, et trouvés en bonne et due forme.

#### Election du bureau

11. Conformément à l'article 14 de son règlement intérieur, la Commission a élu son bureau le 19 février 1964, à sa 100e séance. A l'unanimité, elle a élu président M. A. A. Lassaquoi (Libéria), premier vice-président S.E. A. Abou Sidikou (Niger) et deuxième vice-président M. Kamitatu (Congo-Léopoldville).

#### Organisation des travaux

12. Conformément aux dispositions de sa résolution 62(IV), la Commission a institué deux comités pléniers : le Comité économique et le Comité social, qui ont examiné les points de l'ordre du jour indiqués au paragraphe 14. Le premier vice-président et le deuxième vice-président ont été élus respectivement président du Comité économique et président du Comité social. Le Comité économique a élu M. T. Lazigh (Tunisie) vice-président. Il a aussi élu son

comité de rédaction, composé des membres suivants : Algérie, Cameroun, Congo (Leopoldville), Dahomey, Ghana, Kenya, Mali, Nigéria, République Arabe Unie, Sénégal, Soudan et Tunisie. Le Comité social a élu M. H. Zayati (Tunisie) vice-président. Son comité de rédaction se composait des membres suivants : Nigéria, Maroc et Togo. Le Comité économique et le Comité social ont présenté à la Commission des rapports contenant un résumé de leurs débats et leurs recommandations; ces rapports, approuvés par la Commission, font partie intégrante du présent rapport.

#### B. ORDRE DU JOUR

13. La Commission a examiné l'ordre du jour provisoire révisé préparé par le secrétariat (E/CN.14/234/Rev.2). Après un échange de vues au cours duquel quelques amendements ont été présentés, elle a, à sa 100<sup>e</sup> séance, adopté l'ordre du jour suivant :

1. Discours d'ouverture.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
4. Membres et membres associés de la Commission
  - a) Accueil des nouveaux membres.
  - b) Rapport du secrétaire exécutif sur les mesures prises en application des résolutions 68(V) et 69(V) (E/CN.14/235).
  - c) Mandat révisé de la Commission (E/CN.14/236).
  - d) Représentation de l'Angola, du Mozambique et du Sud-Ouest africain comme membres associés de la Commission.
5. Conjoncture économique et sociale en Afrique et compte rendu de l'activité de la Commission économique pour l'Afrique.
  - Compte rendu de l'activité de la CEA depuis cinq ans (E/CN.14/237)
  - La situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique (E/CN.14/238)
  - Situation économique courante (Bulletin économique pour l'Afrique, Vol. IV, No. 1, partie A) (E/CN.14/239)

- a) Développement économique et planification ou projections  
Rapport de la réunion d'experts sur l'incorporation des programmes de développement social dans la planification intégrale du développement (E/CN.14/240)
- b) Développement social
  - i) Rapport du Cycle d'étude sur les problèmes urbains : le rôle des femmes dans le développement urbain (E/CN.14/241)
  - ii) Harmonisation des plans contre l'analphabétisme (E/CN.14/269)
  - iii) Mise en oeuvre de la résolution A/1937(XVIII) sur la coopération pour la suppression de l'analphabétisme dans le monde (Voir E/CN.14/269)
- c) Agriculture
  - i) Rapport préliminaire sur l'étude des tendances du bois en Afrique (E/CN.14/242)
  - ii) Rapport sur la lutte antiacridienne (E/CN.14/243)
  - iii) Place de l'agriculture dans l'harmonisation et la coordination des plans de développement nationaux
  - iv) Contribution de l'agriculture africaine au développement économique et social du continent
  - v) La situation de la réforme agraire en Afrique.
  - vi) Les problèmes d'irrigation en Afrique
- d) Rapport sur la situation sociale dans le monde  
Extrait du rapport sur la situation sociale dans le monde (E/CN.14/244)

e) Industrie, transports et ressources naturelles

1) Généralités

Rapport du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles et des transports sur sa deuxième session (E/CN.14/245)

11) Industrie

Rapports des missions d'industrialisation en Afrique de l'ouest, en Afrique de l'est et du centre et en Afrique du nord (E/CN.14/246, 247, 248)

111) Transports

Rapport sur la préparation d'un réseau africain de télécommunications (E/CN.14/249)

Rapport sur les activités entreprises conjointement avec l'OACI en vue du développement du transport aérien en Afrique (E/CN.14/250)

1v) Logement

Rapport sur les travaux dans les domaines de l'habitat, de la construction et de l'aménagement (E/CN.14/251)

f) Etudes économiques et commerce

1) Etudes

Rapport sur l'état d'avancement de l'étude sur l'Afrique (E/CN.14/252)

11) Commerce

Rapport du Comité permanent du commerce sur sa deuxième session (E/CN.14/253)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (E/CN.14/279)

- g) Administration publique  
Rapport sur les travaux dans le domaine de l'administration publique (E/CN.14/254)
  - h) Statistiques  
Rapport de la troisième Conférence des statisticiens africains (E/CN.14/255)  
Rapport sur les centres de formation statistique (E/CN.14/256)
  - i) Formation  
Rapport sur les activités de la CEA dans le domaine de la formation (E/CN.14/258)
  - j) Coordination des plans
  - k) Coordination des activités de la Commission et de l'Organisation de l'Unité africaine
  - l) Décentralisation  
Décentralisation des activités économiques et sociales (E/CN.14/257)
  - m) Situation des effectifs de la CEA
6. Institut africain de développement économique et de planification  
Rapport de situation sur l'Institut africain de développement économique et de planification (E/CN.14/259)
7. Banque africaine de développement  
Rapport de situation sur la Banque africaine de développement (E/CN.14/260)
8. La coopération économique en Afrique
- a) Marché commun africain  
Progrès en direction d'un marché commun africain (E/CN.14/261)
  - b) Union africaine des paiements  
Rapport du Groupe d'experts sur une union africaine des paiements (E/CN.14/262)

9. Assistance internationale à l'Afrique
  - a) L'assistance technique aux pays de la région de la CEA au titre du programme ordinaire et du programme spécial (E/CN.14/265)
  - b) Rapport du Programme alimentaire mondial (L/CN.14/266)
  - c) Assistance technique en Afrique de l'Organisation de l'aviation civile internationale (E/CN.14/273)
  - d) Assistance économique internationale à l'Afrique (L/CN.14/280)
10. Programme de travail et priorités
  - a) Programme de travail pour 1964-1965 (L/CN.14/267)
  - b) Suite donnée par le Conseil économique et social aux projets de résolution recommandés par la Commission à sa cinquième session (E/CN.14/268)
  - c) Résolutions et décisions intéressant la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale (E/CN.14/264)
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Rapport annuel au Conseil économique et social
14. Il a été décidé que les points de l'ordre du jour seraient répartis comme suit :

Séances plénières : points 1, 2, 3, 4, 5, e) (1, 11 et 111),  
5 j), 5 k), 5 l), 5 m), 6, 7, 8, 9, et 10;

Comité I (Questions économiques) : points 5 a), 5 c), 5 f),  
5 h);

Comité II (Questions sociales et autres questions) : points 5 b),  
5 d), 5 e)  
iv, 5 g) et  
5 i).



C. COMPTE RENDU DES DEBATS

15. Sa Majesté Haïlé Sélassié Ier, Empereur d'Ethiopie, dans un message lu à l'ouverture de la session par Lidj Endalkachew Makonnen (Ethiopie), a souhaité la bienvenue en termes très chaleureux aux représentants et observateurs participant à la sixième session de la Commission. L'Empereur a souligné que cette session revêt une importance particulière, puisqu'elle est la première depuis l'adoption de la Charte de l'unité africaine qui date de mai 1963. La Commission économique et sociale de l'organisation de l'unité africaine, dont la création est récente, a recommandé à sa première session que les efforts de l'OUA et ceux de la CEA soient coordonnés. Les deux commissions doivent être considérées comme complémentaires. Les points particulièrement intéressants de l'ordre du jour, et spécialement les études relatives à un marché commun et à une union de paiements africains, concernent des réalisations qui seront essentielles dans le processus de l'intégration économique du continent africain. La coopération et la coordination dans le domaine économique sont les seuls moyens de maintenir et de renforcer l'indépendance des Etats africains et d'assurer le progrès rapide de leurs populations. Comme le continent est, dans une très large mesure, tributaire de son commerce extérieur pour sa mise en valeur et ses progrès, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement prend une importance essentielle. Sa Majesté impériale a affirmé sa conviction que la Commission économique pour l'Afrique et son secrétariat continueront à offrir aux gouvernements les services et les concours qui permettront d'atteindre les objectifs fondamentaux de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

16. M. Victor Hoo, Commissaire à l'assistance technique et représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a donné lecture d'un message dans lequel le Secrétaire général exprimait ses vifs regrets d'être empêché d'assister à l'ouverture de la session.

17. Dans le monde d'aujourd'hui, la lutte contre la pauvreté a pris des dimensions nouvelles et les rapports entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement se sont modifiés. On cherche actuellement à définir des formes de solidarité allant au delà de la simple coexistence. Il importe

que la décolonisation soit complétée par l'élimination de l'ignorance, de la pauvreté et de la maladie. Dans les efforts déployés à cette fin, le rôle de la Commission économique pour l'Afrique est immense, car c'est en Afrique que les problèmes du développement économique et social se posent avec le plus d'acuité. La Commission économique pour l'Afrique peut compter sur les moyens dont les Nations Unies disposent et faire appel aux ressources et à l'expérience du reste du monde. Il faut espérer que le jour viendra où les Nations Unies mettront en oeuvre en faveur du développement les moyens qui sont actuellement consommés en armements. La Commission économique pour l'Afrique qui a bien sa place au sein de l'Organisation des Nations Unies, a obtenu des résultats impressionnants, sous la direction compétente et dévouée de M. Gardiner. En conclusion, le Secrétaire général a salué la création en mai 1963 de l'Organisation de l'unité africaine, et souligné que la collaboration entre la CEA et l'OUA sera certainement étroite et fructueuse.

18. Le Président du Conseil suprême des forces armées du Soudan, le Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Président des Etats-Unis d'Amérique ont envoyé à Addis-Abéba des messages qui ont été lus au cours de la séance d'ouverture. On a donné lecture également d'un télégramme par lequel le Premier ministre du Burundi, regrette que son pays ne puisse pas participer à la session, en raison des changements intérieurs intervenus au Burundi.

19. Au nom de tous les membres de la Commission, les représentants de la Nigéria et du Sénégal ont alors exprimé leurs remerciements à sa Majesté l'Empereur d'Ethiopie; dans leurs interventions, ils ont rendu hommages aux efforts inlassables de l'Empereur en faveur de l'unité de l'Afrique et de l'unité du monde.

20. M. Kamitatu, Président provisoire (Congo-Léopoldville) a ensuite donné lecture d'un message du Président de la cinquième session, retenu à Léopoldville par les devoirs de sa charge, qui a félicité les participants à la cinquième session pour les mesures concrètes qu'ils ont prises à cette session.

21. M. Massaquoi (Libéria), Président, a remercié les membres de la Commission de l'honneur fait à son pays et à lui-même. Il a ajouté que la Commission

économique pour l'Afrique, désormais parvenue à l'âge adulte, a un rôle prépondérant à jouer dans les destinées de l'Afrique. Il a aussi affirmé que, malgré un ordre du jour particulièrement chargé, il ne doutait pas qu'avec la coopération des délégations et du secrétariat, les travaux seront menés à bonne fin. Le premier Vice-Président et le deuxième Vice-Président ont également remercié les membres de la Commission de leur confiance.

Membres et membres associés de la Commission

22. La Commission a accueilli le Kenya et Zanzibar en qualité de membres de la Commission.
23. Le Secrétaire exécutif a signalé qu'à la suite de la dissolution de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, la Rhodésie du Nord et le Nyassaland étaient devenus des entités distinctes qu'il conviendrait d'autoriser à participer, chacune en ce qui la concerne, aux travaux de la Commission économique pour l'Afrique en qualité de membres associés. Il en a été ainsi décidé.
24. Le Secrétaire exécutif a en outre indiqué que Rio Lunu et Fernando Poo, admis lors de la session précédente à participer aux travaux de la Commission économique pour l'Afrique en qualité de membres associés, avaient exprimé le vœu d'être considérés comme formant une seule entité sous le nom de Guinée équatoriale. La requête a été accueillie favorablement par la Commission.
25. La Commission était saisie d'un document établi par le secrétariat, à savoir un rapport du secrétaire exécutif, sur les mesures prises en application des résolutions 58(V) et 69(V) (E/CN.14/235).
26. Pour ce qui est des mesures prises par le Conseil économique et social en application des recommandations de la Commission, le Conseil a adopté le 24 juillet et le 30 juillet 1963 les parties D III et IV de sa résolution 974(XXXVI) qui excluent le Portugal de la Commission économique pour l'Afrique, modifient le mandat de la Commission dans sa partie concernant sa composition et décident que la République Sud-Africaine ne participera pas aux travaux de la Commission économique pour l'Afrique jusqu'à ce que les conditions

nécessaires à une coopération constructive aient été rétablies par une modification de la politique raciale de ce pays. Le mandat révisé de la Commission a été distribué sous la cote E/CN.14/111/Rev.1.

27. La question de la représentation de l'Angola, du Mozambique et du Sud-Ouest Africain a été inscrite à l'ordre du jour à la demande du Ghana. Le représentant du Ghana a fait savoir qu'il avait engagé des consultations sur la procédure à suivre pour permettre la représentation de ces trois territoires en l'absence du Portugal et de la République Sud-Africaine, puissances qui, du fait qu'elles ont été exclues de la CEA, ne peuvent présenter les demandes d'admission requises au nom de ces territoires. La délégation du Ghana a indiqué qu'elle rendrait compte des résultats de ces consultations.

28. La Commission a décidé de se saisir ultérieurement de toute proposition qui pourrait lui être présentée en ce qui concerne la représentation de l'Angola, du Mozambique et du Sud-Ouest Africain.

- - - - -